

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

commerce Question écrite n° 1265

#### Texte de la question

Lors de la séance du 6 mars 1997, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, la proposition de loi de Gérard Larrat relative à l'activité de mandataire automobile. Cette proposition de loi met à la charge du mandataire un certain nombre d'obligations relatives à la transparence des transactions, qui incombaient déjà depuis longtemps aux professions des réseaux de marques. Compte tenu de son importance, les professionnels de l'automobile souhaitent voir adopter rapidement et définitivement ce texte. Aussi, M. Guy Teissier demande-til à M. le ministre des relations avec le Parlement si le Gouvernement entend déposer prochainement ce texte sur le bureau de l'Assemblée nationale.

### Texte de la réponse

La proposition de loi relative à l'activité de mandataire en vente de véhicules automobiles neufs a été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 5 septembre 1996 et adoptée en première lecture le 6 mars 1997. Elle a été enregistrée au Sénat le 11 mars 1997 sous le numéro 250 et la commission compétente a rendu son rapport (n° 308) le 15 avril 1997. Selon une coutume constante, l'Assemblée nationale nouvellement élue n'est plus saisie des textes qui se trouvaient en instance devant l'Assemblée précédente. En revanche, les textes en instance devant le Sénat ne sont pas affectés par le changement de législature. La proposition de loi précitée se trouvant dans cette dernière situation, il est impossible pour le Gouvernement de redéposer ce texte sur le bureau de l'Assemblée nationale comme le souhaite l'honorable parlementaire. Le Gouvernement souhaite cependant la poursuite du processus d'examen par le Parlement de cette proposition de loi et envisage de l'inscrire à l'ordre du jour du Sénat dès que le calendrier le permettra.

#### Données clés

Auteur : M. Guy Teissier

Circonscription: Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1265 Rubrique : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : relations avec le Parlement **Ministère attributaire** : relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 1997, page 2408 **Réponse publiée le :** 1er septembre 1997, page 2799